

A.R. 12.5.2024 M.B. 28.5.2024
En vigueur 1.7.2024

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 17 – RADIOLOGIE

SECTION 6 - Imagerie médicale.

Art. 17. Radiologie.

§ 1. Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste en radiodiagnostic (R):

...

5° Système vasculaire :

...

453574 453585 Coronarographie digitale par cathétérisme cardiaque 793

N 745

...

453596 453600 Coronarographie digitale par cathétérisme cardiaque avec minimum deux séquences filmées par pontage 886

N 838